

semblait un abus de pouvoir, une ingérence indue, pour employer l'expression la mieux comprise.

Qui avait raison : l'Eglise ou les autres?

Après l'affaire de Lauzon et celle de S.-Grégoire, il va devenir difficile, pour ceux qui ont des yeux, de ne pas voir que les directions pontificales ont leur raison d'être.

Nous l'avons en effet démontré dans notre dernier article : ces deux grèves étaient immorales. Des catholiques ne pouvaient les voter ; des catholiques ne pouvaient employer les moyens dont on s'est servi pour les faire aboutir. Et les ouvriers qui y ont participé ont mal agi. Leur seule excuse, c'est que, peut-être, ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient. Et nous croyons qu'elle vaut pour le plus grand nombre. Mais tout cela ne prouve qu'une chose : c'est que, suivant la parole de Pie X. les unions neutres exposent ceux qui en font partie à manquer " à la fidèle observance des lois et préceptes catholiques " et que des ouvriers qui tiennent à se conduire d'après les dictées d'une conscience sûre et éclairée ne devraient pas en être les membres.

Par contre, l'Union des Ouvriers de la Rive Sud, qui est catholique, a protégé ses adhérents, non seulement au point de vue de leurs intérêts matériels, mais contre les emportements de la passion.

On le sait, si les chefs de l'Union nationale avaient voulu régler par la force, la question de Lauzon, il eût suffi de dix minutes pour tout arranger. Mais ils savaient que la fin ne justifie pas les moyens, et voilà pourquoi, refrénant leur juste colère, ils ont eu la patience de s'en remettre aux lenteurs de la loi pour faire rétablir l'ordre.

Cette façon d'agir les a appauvris chacun, de soixante-quinze piastres, perdues à cause du chômage, mais elle a permis aux membres de l'Union de garder leur conscience nette et de donner au monde des travailleurs un exemple qui portera ses fruits. Le geste de l'Union Nationale des Ouvriers de la Rive Sud, surtout quand on le considère en même temps que ceux de ses adversaires, à une éloquence singulière.